

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

143163

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6086

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Ne traite

Date de naissance :

23. 05. 1957

Adresse :

Tassira. Hassan. 17 NC N-48 EL OULFA

CHSA

Tél. : 0667045714

Total des frais engagés : 130 + 324 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

29 / 12 / 2021

Age:

Nom et prénom du malade :

ASSAD BOUCHAIB

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

ED Suppal

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Assalam

Signature de l'adhérent(e) :

Docteur ASSAD BOUCHAIB
Médecine Le Général
Visite médicale/Permis de conduire
3 GH 2, Assalam 1 Apt 97 97
Tél : 06 30 74 97 97

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficients	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/12/2022	Visite Médicale à Domicile	100% CH 2 Assuré + Assurance de l'Assuré	130,00	DOCTEUR ASSAD BOUASSI Assurance Maladie Assurance CH 2 : 06 20 74 98 97 Assurance Assurance de l'Assuré

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Massira Hassania Dr.Laila HAONZIR Lot Massira Hassania Rue 6 - Oujda Casablanca - Tel : 06 22 03 577	29/12/2029	326,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

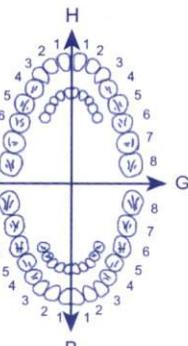
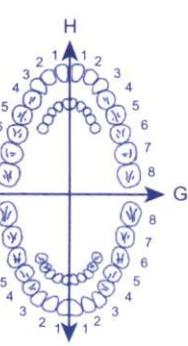
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



- Médecine Générale
- Diplôme universitaire de diabetologie et nutrition de l'Université de Bordeaux (France)
- Certificat universitaire d'Echographie
- Diplôme universitaire de médecine du sport de l'Université de Nice (france)
- EX Médecin Chef des Services des Urgences
- Médecin agréé par le ministre de la santé
- Visite médicale / Permis de conduire

- الطبع العام
- دبلوم جامعة في أمراض السكري و التغدية من جامعة بوردو بفرنسا
- شهادة جامعية في الفحص بالصدري
- دبلوم جامعي في الطب الرياضي من جامعة نيس بفرنسا
- طبيب رئيسي سابق بقسم المستعجلات
- طبيب معتمد من طرف وزارة الصحة الفحص الطبي / رخصة السيارة

Casablanca le :

الدار البيضاء في :

le 29/12/2022

66,00	(1)	Bou DAD KHALIFA	66,00
		AZIYAFIWI 500	
	(2)	140/1 x 3j	
		FITNA x 8P A	
79,90	(2)	160/3/5	Lot : À consommer avant le : PPC : 79,90 DH
20,00	(3)	Doligrippe SAM	PPV: 20DH00 PER: 12/25 LOT: I_3964
40,00	(4)	1 fait 3/5 PREDN 20mg 3/4d, 6ml en x x j	40,00

79,50

(5) Carbofot



Lot: _____
À consommer de préférence avant le:

PPC: 79,50 DH

2cf 20
Docteur ASSAD Bouchaib
Médecine Générale
Visite médicale/Permis de conduire
Imm 3 GH 2, Agm Marr 1 Avril 94 El ouffa
Tel: 06 50 74 97 97

39,00

(6)

OPRA long
Date: 06/30/97
Assalam 1 April 94 El ouffa
Medecine/Permis de conduire
Docteur ASSAD Bouchaib

326,40

Pharmacie MASSIA Hassania
Dr. Laïla HAOUIIR
Lot. Hassania 1000
Casablanca - Tel: 06 21 86 07 71



LOT: M0600
PER: 07/2023
PPU: 39,00 DH